

TAX POLICY TRENDS

November 2017

WHETHER IT IS THE U.S. HOUSE OR SENATE TAX CUT PLAN – IT'S TROUBLE FOR CANADIAN COMPETITIVENESS

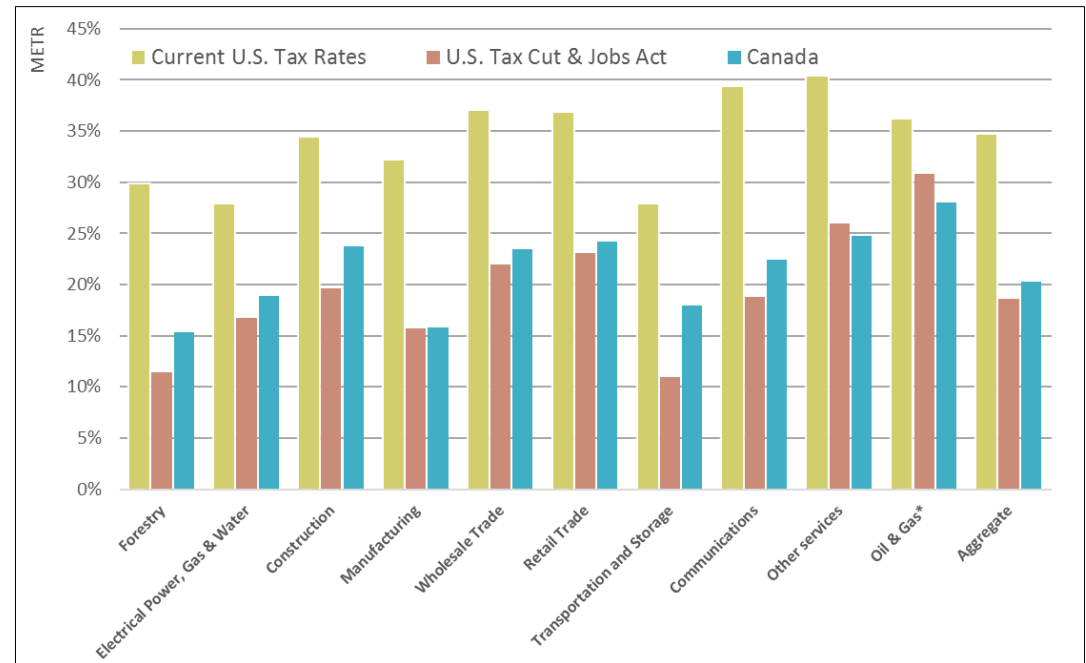
By P. Bazel and J. Mintz

In the past two weeks, Senate and House Republicans have put forward parallel mark-up bills in a step toward reform of the U.S. personal and corporate tax systems. The respective bills titled, "TAX CUTS AND JOBS ACT" (TCJA) are based on previous proposals put forward by Congressional Republicans, most notably their recent "UNIFIED FRAMEWORK FOR FIXING OUR BROKEN TAX CODE" released in September.

Most relevant to U.S. competitiveness, large corporations would see a substantial reduction in the federal tax rate under both bills, with a drop from 35% to 20%.

However, while the House bill would implement the rate reduction in 2018, the Senate bill delays the drop until 2019. Both bills also propose a dividend exemption system for foreign profits similar to most OECD countries.

Effective Tax Rates on New Investment: Current for Canada and U.S. and Proposed



* Oil & gas is not included in the aggregate result.

**The METR is calculated as federal and subnational corporate income taxes, sales taxes on capital purchases and other related taxes as a share of gross profits.

Both Senate and House proposals include a generous five-year measure intended to stimulate investment with full capital expensing for machinery.

The TCJA would benefit some industries (e.g. manufacturing) more than others. This can be attributed to the proposed changes to capital depreciation, in the form of full expensing for machinery, but not for land, inventories or structures. Firms which are investing more heavily in machinery will see a greater tax reduction over the five years the measure applies.

A significant departure from earlier proposals (both the House “Blueprint” & “Unified Framework”) occurs with regard to the treatment of interest deductibility. Whereas federal interest deductibility was previously eliminated for asset classes benefiting from the new expensing regime under earlier proposals, both bills introduce a general earnings stripping rule, which limits but does not eliminate interest deductions. Under the House plan interest deductibility would be limited to 30% of earnings before the deduction of interest, taxes, depreciation, depletion and amortization (EBITDA), with unused interest deductions carried forward, and some sectors such as utilities exempt. Under the Senate plan interest deductibility would be limited to 30% of earnings only before the deduction of interest, taxes and certain unallocated costs (EBIT). This gives the Senate plan a tighter base for the interest limitation and by extension a smaller tax cost.

The earning stripping rule under both marked-up bills would only impact more highly leveraged companies thus enabling greater use of interest deductions compared to earlier reform proposals.

Taken together the tax rate reduction, expensing for machinery, and the limited earning stripping rule, both the House and Senate bills will result in a substantial reduction in the large corporate Marginal Effective Tax Rate (METR) on capital for U.S. corporations.

As the figure above illustrates under either bill the U.S. aggregate METR would drop from the current 34.6% (27.4% taking into account 2017 50% bonus depreciation for machinery) to 18.6%, bringing the U.S. below the current G7 simple average of 26.2%

and the simple OECD average of 17.3%. The proposed changes would see the U.S. fall from the third to the 14th highest METR among the 34 OECD nations. This would also see the U.S. fall below Canada which would take the position of 12th highest METR among the OECD countries. This would be the first time in more than a decade (2006) that the U.S. METR would fall below that of Canada.

Arguably, both the House and Senate bills would create a business tax disadvantage for Canada with its METR of 20.3% vs. the U.S. rate of 18.6%.

The House and Senate bills also reduce taxes on small business income although using different approaches. Both mark-ups will require reconciliation once the House and Senate pass their own tax bills.

The Trump administration and Republican Congressional leadership have stated a clear intention for tax reform before the new year. With the passing of the budget, the tax reform bill will be part of budget reconciliation, thereby only requiring a 50 plus one majority of Senators to approve legislation and a majority in the House of Representatives. Whether the Republicans can deliver on this significant tax reform will be a closely followed development in this fall.

The U.S., like much of the rest of the world, understands that corporate taxation hurts growth and ultimately worker incomes. The world is moving to reduce corporate taxation – Canada is moving in the other direction. Canada will lose investment as a result. Canadian policy makers need to prepare now for what could be a significant challenge to Canadian competitiveness. Money can move very easily across the U.S./Canadian border

References

<https://waysandmeans.house.gov/event/markup-tax-cuts-jobs-act/>

<https://waysandmeans.house.gov/wp-content/uploads/2017/11/20171106-JCT-Description-of-H.R.-1-.pdf>

GRANDES TENDANCES DES POLITIQUES FISCALES

November 2017

QU'IL S'AGISSE DU PROGRAMME DE RÉDUCTION D'IMPÔTS DE LA CHAMBRE OU DE CELUI DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS – DES PROBLÈMES S'ANNONCENT POUR LA COMPÉTITIVITÉ CANADIENNE

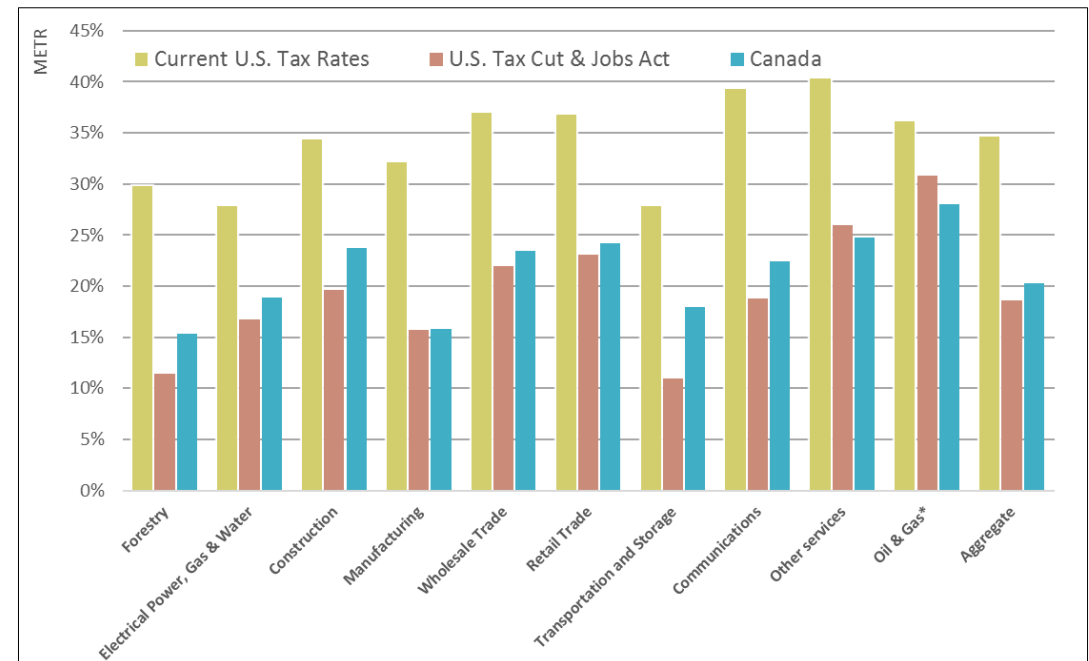
Par P. Bazel et J. Mintz

Au cours des deux dernières semaines, les Républicains du Sénat et de la Chambre ont déposé simultanément des projets de loi visant une refonte du régime américain d'imposition des particuliers et des sociétés. Ces projets de lois intitulés « Loi sur les réductions d'impôt » et « Loi sur l'emploi » s'inspirent de tentatives précédentes proposées par les Républicains au Congrès, notamment leur récent « Cadre unifié pour réparer notre code fiscal déficient », annoncé en septembre.

Concernant la compétitivité américaine, les deux projets de loi offrirait aux grandes sociétés une réduction substantielle du taux d'imposition fédéral, avec une baisse de 35 % à 20 %.

Cependant, le projet de loi de la Chambre introduirait la réduction des taux dès 2018 alors que celui du Sénat ne procéderait à la baisse qu'en 2019. Les deux projets de loi proposent un régime d'exemption des dividendes pour les profits à l'étranger similaire à celui de la plupart des pays de l'OCDE.

Taux de taxation effectif sur les nouveaux investissements :
taux actuel et proposé pour le Canada et les États-Unis



* pétrole et gaz non inclus dans les résultats cumulés.

** Le TEMI est calculé à partir des impôts fédéraux et infranationaux sur le revenu des sociétés, la taxe de vente sur les acquisitions d'immobilisations et autres taxes liées en tant que pourcentage des bénéfices bruts.

Les propositions du Sénat et de la Chambre comprennent une généreuse mesure quinquennale pour la comptabilisation en charges du montant intégral des immobilisations en machinerie, et ce, dans le but de stimuler les investissements.

La « Loi sur les réductions d'impôt » et la « Loi sur l'emploi » bénéficieraient plus à certaines industries (comme le secteur manufacturier) qu'à d'autres. Cela est attribuable aux changements proposés sur la dépréciation du capital, en visant la comptabilisation en charges du montant intégral de la machinerie, mais pas pour les terrains, les stocks ou les bâtiments. Les sociétés avec des investissements plus importants en machinerie obtiendront plus de réductions d'impôt pendant les cinq ans visés par la mesure.

Un point sensiblement différent par rapport aux propositions précédentes (tant « l'ébauche » de la Chambre que le « Cadre unifié ») a trait à la déductibilité des frais d'intérêts. Alors que dans les propositions précédentes la déductibilité des frais d'intérêts au fédéral avait été éliminée pour les classes d'actifs profitant des nouveaux régimes de comptabilisation en charges, les deux projets de loi introduisent une disposition contre le dépouillement des gains qui limite les déductions sur les intérêts sans toutefois les éliminer. Suivant le programme de la Chambre, la déductibilité des frais d'intérêts serait limitée à 30 % des bénéfices avant intérêts, impôts et dotations aux amortissements (BAIIDA), les déductions inutilisées pouvant être reportées, et certains secteurs, comme les services publics, en étant exemptés. Suivant le programme du Sénat, la déductibilité des frais d'intérêts serait limitée à 30 % des seuls bénéfices avant intérêts, impôts et certains coûts non répartis (BAII). Cela donne au programme du Sénat une limitation des intérêts sur une base plus étroite et, partant, un moindre coût fiscal.

La disposition contre le dépouillement des gains suivant les deux projets de loi n'aurait d'impact que sur les entreprises très endettées, favorisant ainsi un plus grande utilisation des déductions pour intérêt, comparativement aux propositions de réforme antérieures.

Ensemble, la réduction du taux d'imposition, la comptabilisation en charges pour la machinerie et les mesures contre le dépouillement des gains – tant dans les projets de la Chambre et du Sénat – résulteront pour les entreprises américaines en une réduction substantielle des taux effectifs marginaux d'imposition (TEMI) sur le capital des grandes sociétés.

Comme l'indiquent les chiffres dans les deux projets de loi, le TEMI global américain passerait du niveau actuel de 34,6 % (27,4 % en tenant compte du boni 2017 de 50 % d'amortissement pour la machinerie) à 18,6 %, plaçant les États-Unis sous la moyenne simple du G7 actuellement de 26,2 % et celle de l'OCDE de 17,3 %. Ce qui ferait également passer les États-Unis du troisième au 14^e rang des TEMI les plus élevés parmi les 34 pays de l'OCDE. Du même souffle, les États-Unis seraient au-dessous du Canada qui occuperait alors le 12^e rang des TEMI les plus élevés dans les pays de l'OCDE. Ce serait la première fois en plus de dix ans (2006) que le TEMI des États-Unis serait inférieur à celui du Canada.

Vraisemblablement, les projets de loi de la Chambre que du Sénat créeraient un désavantage fiscal pour les entreprises canadiennes, avec un TEMI de 20,3 % contre le taux américain de 18,6 %.

Les projets de loi de la Chambre et du Sénat réduisent également les impôts de la petite entreprise, mais suivant une logique différente. Les deux projets requerront une réconciliation une fois que la Chambre et le Sénat auront adoptés leurs propres lois fiscales.

L'administration Trump et les dirigeants Républicains au Congrès ont clairement exprimé leur intention d'aller de l'avant avec la réforme fiscale avant la fin de l'année. Lors de l'adoption du budget, le projet de loi sur la réforme fiscale fera partie de la réconciliation budgétaire, ne requérant ainsi qu'une majorité de 50 pour cent plus un des sénateurs pour approuver la législation et une majorité à la Chambre des représentants. La capacité des Républicains à donner suite à cette réforme fiscale d'envergure sera constamment sous la loupe des observateurs cet automne.

Les États-Unis, comme la plupart des pays du monde, comprennent que la fiscalité des entreprises nuit à la croissance et aux revenus des travailleurs. La tendance mondiale penche vers une réduction du fardeau fiscal des entreprises, alors que le Canada va dans la direction opposée. Au bout de compte, le Canada perdra des investissements. Les législateurs canadiens doivent se préparer maintenant à ce qui devrait s'avérer un défi considérable pour la compétitivité canadienne. L'argent peut très facilement traverser la frontière canado-américaine.

Références

<https://waysandmeans.house.gov/event/markup-tax-cuts-jobs-act/>

<https://waysandmeans.house.gov/wp-content/uploads/2017/11/20171106-JCT-Description-of-H.R.-1-.pdf>